



chomage technique comment sa se passe?

Par **kiki59**, le **17/01/2013** à **20:00**

Bonsoir le patron de mon mari parle de le mettre au chômage technique car il n'ont plus de travail pour le moment.

Il voulez savoir si le patron a droit de prendre tous ses congés qu'il lui reste et les congés en court avant de le passer au chômage technique.

Es comment se passe le chômage technique au niveau salaire?.
cordialement.

Par **P.M.**, le **17/01/2013** à **21:26**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut pas obliger le salarié à prendre ses congés payés par anticipation pour ceux en cours d'acquisition qui ne seront à prendre qu'à partir du 1er mai, mais effectivement il y a parfois, même paraît-il de l'Administration du travail, à inciter à ce que les congés payés soient soldés avant de recourir au [chômage partiel](#)...